

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATAPÉDIA

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

AVIS PUBLIC

DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis de ce qui suit est donné par la soussignée directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Sayabec :

QU'IL y aura séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sayabec le lundi 7 juin 2021 à compter de 19 h 30 au centre communautaire de Sayabec ;

QU'AU cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro DPDRL210014 demandée par monsieur Marc-André Sergerie.

QUE conformément au décret 102-2021 du 5 février 2021 qui prévoit que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est remplacée par une consultation écrite, les citoyens de la municipalité de Sayabec peuvent soumettre par écrit leurs commentaires sur la dérogation mineure décrite ci-après :

Nature de la demande :

Demande de dérogation au Règlement de zonage 2005-04, article 7.5.10, afin d'autoriser une thermopompe. La norme applicable demande une marge de recul de 3m, la thermopompe est installée à moins de 3m de la marge de recul.

Informations transmises (synthèse) :

- Impossible d'installer la thermopompe ailleurs sur le bâtiment;
- Déjà une thermopompe sur le mur arrière pour le rez-de-chaussée;
- Besoin d'une thermopompe pour l'étage;
- Présence d'une thermopompe en cour latérale droite depuis plus d'une dizaine d'année.

Identification du site concerné :

54 rue Boulay à Sayabec

QUE les commentaires doivent être reçus à la municipalité au plus tard 15 jours suivant la publication de cet avis et peuvent être transmis :

Par courriel :

sayabec@mrcmatapedia.qc.ca

Par la poste

Municipalité de Sayabec
3, rue Keable
Sayabec (Qc) G0J 3K0

DONNÉ À SAYABEC, CE 21 MAI 2021



Chimène Ngomanda
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe